



Cette année, si votre revenu fiscal de référence est supérieur à **15 000 euros**, vous devez faire votre déclaration de revenus en ligne.

En 2019, ce sera obligatoire pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet.



C'est simple & facile :



suivez le guide !



Impôts Service 0 810 467 687

Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile.
Pour connaître le tarif, écoutez le message en début d'appel



Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h, hors jours fériés.



En 2019, pour l'ensemble des contribuables imposables, l'impôt sera prélevé à la source.



Dès cette année, en déclarant vos revenus en ligne, vous pourrez connaître **votre taux de prélèvement à la source** et découvrir les options qui s'offrent à vous grâce au service dédié.

plus d'infos sur
impots.gouv.fr →

**DÉCLARATION EN LIGNE,
L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE.**



Ne pas jeter sur la voie publique

DÉCLARER MES REVENUS EN LIGNE

- MODE D'EMPLOI -



**DÉCLARATION EN LIGNE,
L'IMPÔT S'ADAPTE À VOTRE VIE.**
Retrouvez tous vos services sur **impots.gouv.fr**



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS



Les avantages à déclarer vos revenus en ligne, c'est :

Une aide à la déclaration

Des messages d'information pour vous guider tout au long de votre démarche.

Un délai supplémentaire

Vous pouvez déclarer vos revenus plus tard qu'en déclarant sur papier.

Des informations en temps réel

Vous connaissez le montant de votre impôt dès la fin de votre déclaration et, si vous êtes non imposable, un document faisant foi vous sera immédiatement accessible.

Un site internet fiable et confidentiel

Vos données sont cryptées.

Un geste pour l'environnement

Vous n'avez plus besoin d'affranchir un courrier pour poster votre déclaration.

C'EST SIMPLE & FACILE EN SEULEMENT 4 ÉTAPES



ÉTAPE 1

RENDEZ-VOUS SUR [IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr)

Pour commencer, rendez-vous sur le site **impots.gouv.fr**
Puis, cliquez sur :
« **Votre espace particulier** »



ÉTAPE 2

CRÉEZ VOTRE ESPACE

Pour créer votre espace, munissez-vous de :

→ **Votre dernière déclaration de revenus** pour indiquer votre numéro fiscal à 13 chiffres et votre numéro d'accès en ligne à 7 chiffres

→ **Votre dernier avis d'impôt** pour reporter votre revenu fiscal de référence

Choisissez ensuite votre mot de passe et renseignez une adresse e-mail.



ÉTAPE 3

VÉRIFIEZ LE FORMULAIRE PRÉ-REMPLI

Vous accédez à votre formulaire de déclaration en ligne qui est pré-rempli. Ensuite, vérifiez les informations personnelles transmises. Vous pouvez les corriger et les compléter si besoin.

→ **Une aide en ligne vous permet de répondre à toutes vos questions.**



ÉTAPE 4

VALIDEZ ET SIGNEZ VOTRE DÉCLARATION

Tous les éléments saisis seront récapitulés en fin de déclaration.

Il ne vous reste qu'à signer votre déclaration en cochant la case prévue à cet effet.

Vous recevrez dans votre messagerie électronique un courriel confirmant votre dépôt de déclaration.

C'EST TERMINÉ POUR VOTRE DÉCLARATION EN LIGNE !